



Hébergement payant chez mes parents

Par **Weg60**, le **19/01/2016** à **21:23**

Bonjour,

Je suis actuellement étudiant et je touche un salaire, vivant encore chez mes parents je leur paye tous les mois une somme (il sont propriétaires en cours remboursement de prêt)mais il n'y a pas de bail.

Faut-il qu'ils déclarent cette somme ? Puis-je être déclaré en tant que personne hébergée à titre onéreux ? Le bail est-il obligatoire ?

Merci d'avance

Par **youris**, le **20/01/2016** à **09:37**

bonjour,

il faudrait savoir ce que recouvre la somme que vous versez, si c'est les frais de votre pension (repas,lavage..etc...), ce n'est pas forcément l'équivalent d'un loyer mais le remboursement des sommes engagées pour votre entretien.

salutations

Par **Weg60**, le **20/01/2016** à **18:37**

Non c'est uniquement pour le loyer, ayant un loyer je paie moi même pour les reste.